



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

sa

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2010

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
4	FAITS MARQUANTS 2010
6	UN ÉTABLISSEMENT EN MOUVEMENT
9	RECONNAISSANCE ET SUIVI DES PRODUITS
11	DISPOSITIFS DE CONTRÔLES
12	PROTECTION DES TERROIRS
13	DÉLIMITATION DES ZONES DE PRODUCTION
14	PROTECTION DES NOMS
15	COOPÉRATION INTERNATIONALE
16	PROMOTION NATIONALE ET RÉGIONALE
17	IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES SIGNES
19	DANS LES UNITÉS TERRITORIALES
22	CHIFFRES CLÉS 2010

ÉDITORIAL

Michel Prugue
Président de l'INAO



Jean-Louis Buër
Directeur de l'INAO



Yves Bénard
Président du Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et eaux-de-vie



Jean-Charles Arnaud
Président du Comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières



Jean Laurens
Président du Comité national des indications géographiques protégées, des labels rouges et des spécialités traditionnelles garanties



Claude Monnier
Président de Comité national de l'agriculture biologique



Jacques Gravegeal
Président du Comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres

1935-2010 : cela fait 75 ans que l'Institut national de l'origine et de la qualité œuvre aux côtés des professionnels pour faire reconnaître, faire évoluer, protéger et promouvoir le dispositif des signes officiels de qualité et d'origine. Avec les 50 ans du Label rouge, 2010 a été marqué par deux anniversaires : celui du signe le plus connu des Français, avec l'AOC, et celui de l'institut de référence en matière de signes officiels.

Que de changements intervenus durant cette période ! Depuis la création du Comité national des vins et eaux-de-vie en 1935, les missions confiées à l'INAO n'ont cessé de croître pour en faire l'Institut en charge de l'ensemble des signes officiels en France. Ces mouvements se sont traduits par une activité intense ces dernières années.

2010 s'est inscrit parfaitement dans cette tendance et a même vu le développement d'une nouvelle activité de formation professionnelle.

L'activité des services et des instances a été encore une fois soutenue dans tous les secteurs. La consolidation des cahiers des charges des AOC/AOP et IGP viticoles et agroalimentaires s'est poursuivie en 2010, de même que la mise en conformité des cahiers des charges des labels rouges avec les notices techniques.

Dans le domaine de l'agriculture biologique, l'absence de consensus européen n'a pas permis d'aboutir en matière de viticulture biologique. Une avancée importante a toutefois été réalisée au plan national avec la mise en consultation publique du cahier des charges relatif à la restauration commerciale biologique. Toujours pour ce signe, la sécheresse de 2010 a conduit l'INAO à mettre en place un dispositif spécifique pour les éleveurs du Grand Ouest ayant connu une perte conséquente de production fourragère.

L'INAO renforce en outre sa vigilance sur la protection des signes officiels, notamment à l'international. Le nombre de dossiers ouverts est en forte progression en 2010.

Dans le même temps, l'INAO a poursuivi sa politique d'optimisation des ressources avec notamment le déménagement du siège à Montreuil et de deux sites en région. L'organisation du siège a également été adaptée pour tenir compte du nombre croissant de produits à gérer.

2010 a été aussi marqué par l'enregistrement de quatre nouvelles AOP et dix nouvelles IGP agroalimentaires par la Commission européenne, portant à plus de 100 le nombre des IGP françaises. Ces enregistrements témoignent de la qualité des dossiers instruits par les services et les instances de l'Institut.

Avec les présidents des Comités nationaux, nous œuvrons pour la reconnaissance et l'enregistrement de nouveaux produits qui viendront enrichir et pérenniser notre patrimoine alimentaire, développer notre tissu économique en milieu rural et satisfaire les attentes des consommateurs.

Michel PRUGUE, président de l'INAO

Jean-Louis BUËR, directeur de l'INAO

FAITS MARQUANTS 2010

L'INAO FÊTE SES 75 ANS

Après un demi-siècle exclusivement consacré aux boissons AOC, l'INAO a vu son périmètre s'élargir régulièrement : AOC agroalimentaires en 1990, IGP agroalimentaires en 1999, label rouge et agriculture biologique en 2007, vins de pays en 2009. L'INAO est désormais en charge de la gestion de l'ensemble des signes officiels de la qualité et de l'origine en France.

FÉVRIER 2010 : LA CORSE À L'INAO

Toujours soucieux d'accompagner les producteurs dans la promotion de leurs produits, l'Institut a accueilli, l'UVA Corse, l'association chargée de la promotion des vins corses. Durant une journée l'Institut a mis à disposition de l'association une partie de ses locaux, afin de permettre aux viticulteurs d'inviter restaurateurs, cavistes et bars à vins parisiens à venir déguster et apprécier leurs vins.

Ce type d'opération s'est renouvelé avec les professionnels de l'AOC Saint-Pourçain en novembre 2010, lors d'une dégustation organisée à l'attention de la presse et pour laquelle l'INAO a mis une nouvelle fois à disposition ses locaux.



farine de châtaigne corse AOC/AOP

MARS 2010 : LANCEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'INAO a souhaité mettre à profit ses compétences et connaissances en mettant en place une offre de formation à destination des professionnels de la grande distribution, des restaurateurs, des personnes chargées de l'agriculture et du suivi de la politique de qualité dans les collectivités territoriales ou dans les organismes consulaires.

Cette offre est principalement orientée autour de 3 thématiques : les signes officiels de la qualité et de l'origine, l'évaluation sensorielle de produits et le terroir. Elle a donné lieu à l'organisation de 3 sessions de formations en 2010, principalement pour des collectivités territoriales.

MAI 2010 : ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE À L'INAO

JUIN 2010 : ADOPTION DE LA DÉFINITION DU TERROIR VITIVINICOLE PAR L'OIV

Concept fondamental pour les AOC, l'Assemblée générale de l'Organisation Internationale de la vigne et du vin (OIV) a adopté en juin 2010, la définition du terroir vitivinicole.

« Le terroir vitivinicole est un concept qui se réfère à un espace sur lequel se développe un savoir collectif des interactions entre un milieu physique et biologique identifiable et les pratiques vitivinicoles appliquées qui confèrent des caractéristiques distinctives aux produits originaires de cet espace ». Cette définition s'appuie sur celle élaborée par l'INAO et l'INRA en 2003, ayant servi de base aux réflexions de l'OIV.

JUILLET 2010 : UN NOUVEAU LOGO EUROPÉEN POUR IDENTIFIER LES PRODUITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Après avoir été choisi par les internautes, l'eurofeuille est devenu en 2010 le nouveau logo bio permettant d'identifier des produits dans toute l'Union européenne. Ce logo est obligatoire depuis le 1er juillet 2010 sur les emballages des produits agroalimentaires respectant le mode de production de l'agriculture biologique. Le logo français AB est quant à lui facultatif sur les emballages.



LE NOUVEAU
LOGOTYPE
BIO EUROPÉEN

NOVEMBRE 2010 : DÉMÉNAGEMENTS DU SIÈGE DE L'INAO ET DES SITES DE DIJON ET POLIGNY

2010 a également été placé sous le signe du déménagement pour 3 sites de l'Institut dont son siège qui est à présent situé dans les locaux de l'Arboreal à Montreuil. Les sites de Dijon et de Poligny ont aussi été concernés par des déménagements. Ces changements d'implantation des sites de l'Institut ont permis d'offrir des locaux plus fonctionnels favorisant l'accueil du personnel et des professionnels, en facilitant notamment la mise à disposition de salles de réunions.

DÉCEMBRE 2010 : LE CAP DES 100 IGP AGROALIMENTAIRES FRANCHI

L'enregistrement en novembre 2010 de l'IGP Jambon de l'Ardèche par la Commission européenne a permis d'atteindre les 100 IGP françaises enregistrées. Au total ce sont 10 nouvelles IGP qui ont été enregistrées permettant ainsi au 31 décembre 2010 de passer la barre des 100 produits français agroalimentaires bénéficiant de ce signe communautaire de qualité. Depuis le 1er août 2009, les vins de pays sont également devenus des IGP. On en dénombre aujourd'hui 75.

AOÛT 2010 : 50 ANS POUR LE LABEL ROUGE

Signe français le plus plébiscité par les consommateurs, le label rouge a eu 50 ans en 2010. Pour fêter l'événement ce signe de qualité a été tout particulièrement mis à l'honneur à l'occasion de la remise des trophées du concours du Mois de l'origine et de la qualité organisé au Ministère chargé de l'agriculture en décembre 2010. Ce signe concerne aujourd'hui près de 500 produits.



UN ÉTABLISSEMENT EN MOUVEMENT

75 ANS AUX CÔTÉS DES PROFESSIONNELS

En 2010, l'INAO a fêté ses 75 ans d'existence. Fort de son expérience acquise dans le domaine des appellations d'origine viticoles, l'INAO est maintenant en charge de l'ensemble des signes officiels de la qualité et de l'origine et gère plus de 1000 produits aux côtés des professionnels.

Créé dans les années 90, le logo de l'INAO n'a connu de modifications qu'en 2006-2007 en raison de l'extension du domaine de compétences de l'Institut au Label rouge et à l'agriculture biologique. L'Institut national des appellations d'origine contrôlée s'est alors vu rebaptisé Institut national de l'origine et de la qualité, tout en conservant l'acronyme « INAO ». Fin 2010, une nouvelle identité graphique a été conçue et adoptée pour l'INAO, permettant ainsi d'harmoniser l'ensemble des supports de diffusion et de communication de l'Institut.



1990



2007



2010

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

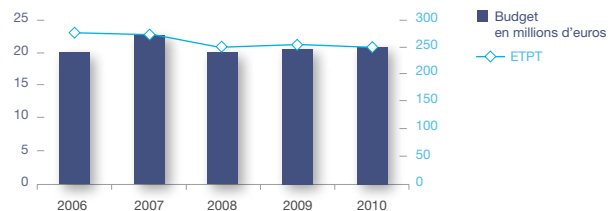
DES COLLABORATEURS FORMÉS ET MAJORITAIREMENT EN RÉGION

Le maillage territorial offert par l'INAO permet une présence forte dans les bassins de production. Plus de 80% des collaborateurs sont en effet basés en région, dans l'un des 25 sites de l'INAO. L'âge moyen des 286 collaborateurs de l'INAO est de 43 ans, 60% d'entre eux sont des femmes.

En 2010, l'INAO disposait d'un budget de 21 millions d'euros et de 252 équivalents temps plein travaillés.

Avec un budget quasiment constant et des effectifs en diminution malgré l'extension de son champ de compétence, l'INAO fait des efforts de productivité mais maintient sa priorité en faveur de la formation professionnelle continue en allouant 3,5% de sa masse salariale à des dépenses de formation. Ainsi en 2010, plus de 70% des collaborateurs ont suivi au moins une formation.

Évolution du budget et du plafond d'emploi en 5 ans



Années	Budget	ETPT	Années	Budget	ETPT
2006	20 358 785	268	2009	20 631 598	259
2007	21 942 413	263	2010	21 055 672	252
2008	20 425 190	256			

LA RATIONALISATION DE L'ORGANISATION

En même temps que le déménagement de son siège à Montreuil, l'INAO a initié une politique de réexamen systématique des baux de ses différents sites ; l'occasion de conjuguer optimisation des ressources et modernisation des conditions de travail des collaborateurs.

C'est ainsi que les sites de Poligny et de Dijon ont emménagé en 2010 dans de nouveaux locaux plus fonctionnels et mieux adaptés à l'accueil des professionnels.

Après la mise en place des Unités territoriales en 2009, l'INAO a modifié l'organisation de son siège en 2010 pour s'adapter à l'accroissement du nombre de produits à gérer.

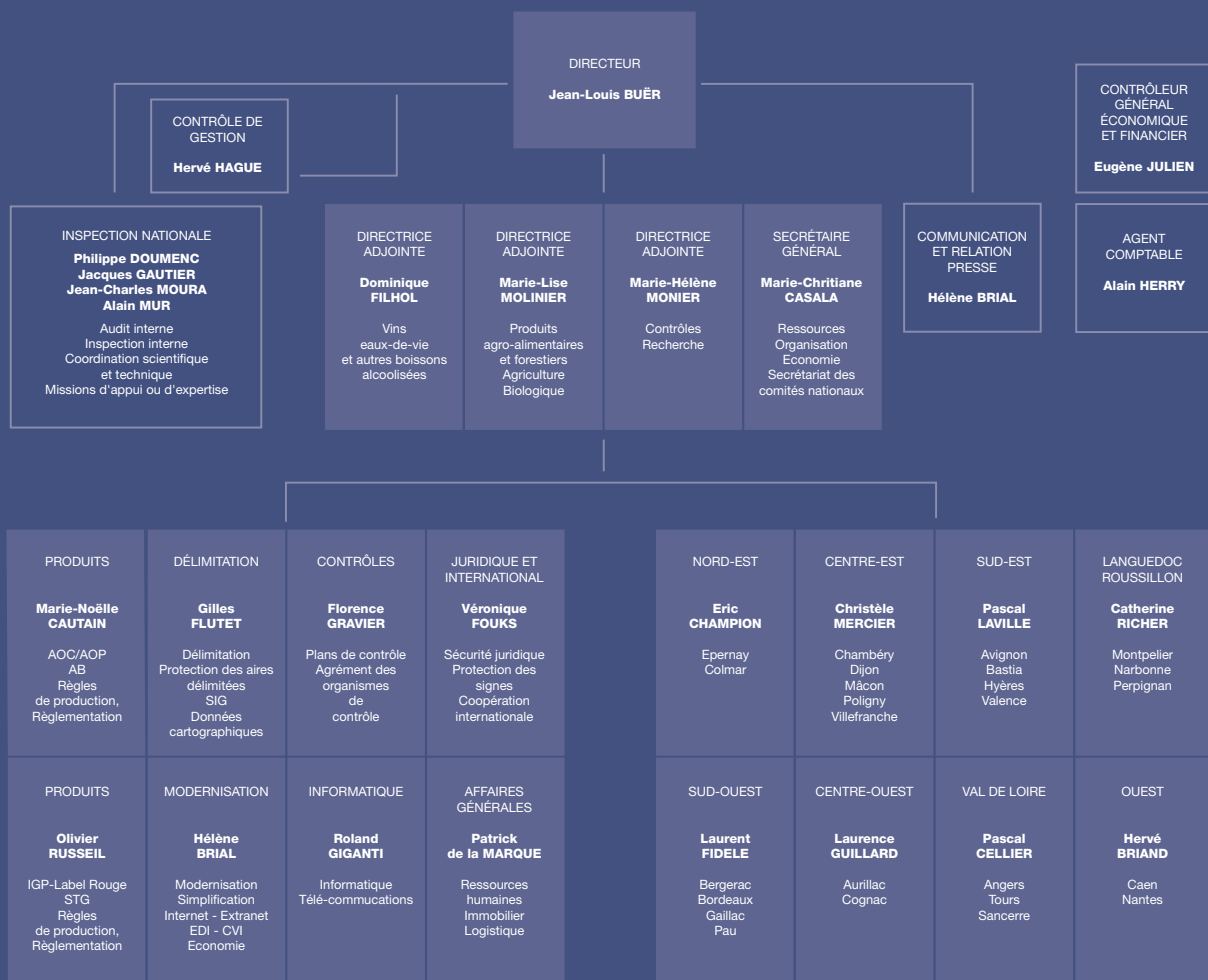
Le « service produits » chargé de l'expertise des dossiers de reconnaissance et de modification des cahiers des charges a été scindé en deux services distincts. Un service est désormais en charge des appellations d'origine et de l'agriculture biologique. Un autre gère les indications géographiques protégées, les labels rouges et les spécialités traditionnelles garanties.

LA RÉFORME DU STATUT D'EMPLOI

Depuis octobre 2010, les collaborateurs de l'INAO, tout comme ceux de l'ASP, de FranceAgriMer et de l'ODEADOM, ont la possibilité d'intégrer les corps des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture.

Une affectation à l'INAO sera désormais considérée comme une « position normale d'activité », facilitant ainsi la mobilité entre le ministère et ses différents établissements.

ORGANIGRAMME DE L'INAO





RECONNAISSANCE ET SUIVI DES PRODUITS

LE SECTEUR VITICOLE

DÉFINITION DU LIEN À L'ORIGINE

Après l'homologation de tous les cahiers des charges des AOC viticoles en 2009, l'année 2010 a été placée sous le signe de leur consolidation au regard des exigences communautaires. Les services de l'INAO ont travaillé aux côtés des organismes de défense et de gestion à la consolidation des cahiers des charges de leurs AOC viticoles, avec notamment l'introduction d'un paragraphe consacré au lien à l'origine de leurs produits, permettant de démontrer le lien entre le produit et son terroir.

L'ACCESSION EN AOC POUR LES AOVDQS

En 2010, le Comité national des appellations d'origine viticoles a donné un avis favorable à l'accession en AOC de 4 appellations d'origine vin de qualité supérieure (AOVDQS) : Châteaumeillant (homologuée en 2010), Moselle, Haut-Poitou et Côtes d'Auvergne.

PREMIÈRE ANNÉE DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ NATIONAL DES IGP VINS ET CIDRES

Instauré en 2010, le Comité national des IGP relatives aux vins et aux cidres, s'est réuni pour la 1ère fois en février 2010. Tout au long de l'année, il s'est consacré à la rédaction des cahiers des charges des IGP viticoles (vins de pays) qui doivent être transmis à la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2011. Ce travail a également été l'occasion pour les professionnels, avec le soutien de l'INAO, de repenser l'organisation des vins de pays devenus IGP.

LES AOC/AOP AGROALIMENTAIRES

Un travail de consolidation des cahiers des charges s'est également effectué dans le secteur des AOC/AOP agroalimentaires, avec 22 cahiers des charges consolidés et approuvés par le Comité national des appellations d'origine agroalimentaires, laitières et forestières en 2010. Ce travail se poursuit en 2011.

En parallèle, le Comité national a voté la reconnaissance en AOC de la châtaigne d'Ardèche et du bœuf de Charolles.

La Commission européenne a enregistré 4 nouvelles AOP françaises : farine de châtaigne corse, Mâconnais, Maine-Anjou et olives de Nîmes.

LA 100^{ème} IGP AGROALIMENTAIRE ENREGISTRÉE EN 2010

En 2010, le comité national des IGP, Label rouge et STG a émis un avis favorable pour l'enregistrement en IGP de 7 produits : sel de Guérande, gâche vendéenne, Gruyère, poulet ou chapon des Cévennes, pâté de campagne breton, Saint-Marcellin et saucisse de Montbéliard. Ces dossiers font à présent l'objet d'une instruction par les services de la Commission européenne, avant leur enregistrement en IGP.

10 nouvelles IGP agroalimentaires ont également été enregistrées par la Commission européenne : agneau du Périgord, jambon de l'Ardèche, porc de Franche-Comté, mougelle de Vendée, génisse Fleur d'Aubrac, saucisse-jésus de Morteau, farine de blé noir de Bretagne, pintadeau de la Drôme, pommes des Alpes de Haute Durance, farine de petit épeautre de Provence.

Fin 2010, 101 produits agroalimentaires étaient enregistrés en IGP par la Commission européenne.



RECONNAISSANCE ET SUIVI DES PRODUITS

LES LABELS ROUGES MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES NOUVELLES NOTICES TECHNIQUES

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles notices techniques (viande abats de veau, viande et abats d'agneau, la viande, abats et produits transformés de gros bovins de boucherie, viande de porc, produits de charcuterie salaison pur porc, œufs et poules fermières élevées en plein air/liberté), l'année 2010 a vu débuter les travaux de mise en conformité des 125 cahiers des charges concernés par l'application de ces nouveaux textes.

Dans le secteur des volailles, ces travaux se sont achevés en 2010 avec l'homologation de 197 cahiers des charges, mis en conformité avec la nouvelle notice technique « Volailles fermières de chair » et le retrait d'homologation de 58 cahiers des charges avicoles. L'homologation des cahiers des charges mis en conformité se poursuivra jusque la fin d'année 2012. Au total, ce sont plus de 230 cahiers des charges labels rouges qui ont été homologués en 2010. Le comité national a également reconnu 5 nouveaux labels rouges dont 2 ont fait l'objet d'une homologation en 2010 : filets de maquereaux marinés au Muscadet AOC et aux aromates et soupe de poisson – petite pêche moins de 24 heures. 5 autres labels rouges ont été homologués en 2010 : conserve de thon Germon, rillettes pur porc appertisées, saumon frais, produits de saucisserie issus de viandes de porc et la pomme de terre manon.

NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA QUALITÉ SUPÉRIEURE POUR LES LABELS ROUGES

En 2010, le comité national des IGP, Labels rouges et STG a décidé de faire évoluer le dispositif d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure pour le label rouge. Ce projet vise à définir plus clairement les descripteurs sensoriels d'un produit et leur évaluation afin de permettre aux ODG de mettre plus en évidence la qualité supérieure de leur produit par rapport à un produit standard. Un guide méthodologique leur a ainsi été adressé dans le courant de l'année. Des dossiers relatifs aux filières volailles, farines et produits de l'horticulture ont d'ores et déjà été examinés.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'année 2010 a vu la suspension des discussions relatives au projet de réglementation en matière de vinification biologique, avec pour principale source de divergences la teneur minimale en dioxyde de soufre (SO₂) des vins. Du fait de cette situation, il n'existe toujours pas aujourd'hui de vins biologiques, mais seulement des vins dont les raisins sont issus de l'agriculture biologique.

En parallèle, des discussions ont également été entamées afin de préparer le passage au 1er janvier 2012 à une alimentation animale biologique à 100% au lieu de 95% aujourd'hui. Un groupe de travail a été constitué au niveau de l'INAO afin d'élaborer la position des professionnels français concernés.



Depuis le 1er juillet 2010, un nouveau logo bio européen, « l'eurofeuille » est obligatoire sur l'ensemble des emballages de produits agro-alimentaires issus de l'agriculture biologique. Le logo AB est quant à lui facultatif.

Certains champs non couverts par la réglementation communautaire peuvent faire l'objet d'une réglementation nationale. Dans ce cadre, l'INAO, aux côtés des professionnels, a élaboré un projet de cahier des charges relatif au mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions des règlements européens. Ce cahier des charges a été homologué par arrêté en janvier 2010.

En outre, face aux conséquences liées à une importante sécheresse en 2010, l'INAO a du gérer et mettre en place un dispositif notamment pour les éleveurs du grand Ouest ayant connu une perte conséquente de production fourragère. C'est la première année où l'INAO s'est vu confier l'entière gestion de ces dispositions.

En complément et suite aux discussions menées au sein du Comité national de l'agriculture biologique, un projet de cahier des charges pour encadrer l'offre biologique dans la restauration commerciale a été mis en consultation publique en 2010. L'homologation de ce cahier des charges se fera par arrêté à paraître au Journal officiel de la République française.

Dans le même temps, un travail a été lancé pour élaborer un guide des intrants à destination des utilisateurs et des organismes certificateurs.

DISPOSITIFS DE CONTRÔLES

LES ORIENTATIONS DU CONSEIL DES AGRÉMENTS ET CONTRÔLES (CAC)

Avec 2 réunions du Conseil des agréments et contrôles (CAC) et 15 réunions des formations restreintes, le dispositif de contrôle poursuit sa montée en puissance, 3 ans après son entrée en vigueur.

En 2010, les travaux du CAC ont notamment porté sur :

- les obligations des organismes de défense et de gestion (ODG) et des organismes de contrôle en cas de changement d'organisme de contrôle,
- les modalités de recours en cas de contrôle effectué par un organisme d'inspection,
- l'examen organoleptique des produits bénéficiant d'une AOC.

Un recueil des orientations du CAC est régulièrement mis à jour et est disponible sur le site Internet de l'INAO.

Pour le contrôle des IGP agroalimentaires, le CAC a établi des fréquences minimales dans de nombreuses filières. Le travail d'écriture des plans de contrôle des IGP enregistrées ou en cours d'enregistrement au 01/01/2007 a également été initié. Pour l'agriculture biologique, le CAC a défini des critères techniques à prendre obligatoirement en compte par les organismes certificateurs dans le cadre de leur analyse de risque de contamination des produits biologiques par des organismes génétiquement modifiés (OGM).

En 2010, l'INAO a renouvelé l'agrément d'un organisme de contrôle et procédé à 12 extensions d'agrément pour des nouveaux produits. Il a également agréé un nouvel organisme de contrôle et a agréé 3 organismes existants pour de nouvelles activités. Par ailleurs, 49 évaluations techniques ont été réalisées par des collaborateurs de l'INAO formés spécifiquement à cet effet. Pour le contrôle de certaines caractéristiques des produits, l'INAO a habilité 32 nouveaux laboratoires en 2010, portant ainsi à 203 le nombre de laboratoires habilités au 31 décembre 2010.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES ACTEURS DU CONTRÔLE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente, participe à la rédaction du plan national de contrôles pluriannuel (PNCOPA), ainsi qu'à celle du rapport annuel que doivent fournir les Etats Membres aux instances communautaires. Ces travaux sont coordonnés par la Direction générale de l'alimentation.

Les organismes de contrôle intervenant dans les signes officiels doivent être accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Afin de coordonner leur action, l'INAO et le COFRAC ont signé une convention de collaboration précisant notamment les échanges d'information entre les deux structures.

L'INAO reçoit également un point trimestriel sur l'état des opérateurs et la réalisation des contrôles de la part des organismes de contrôle. Il leur permet, ainsi qu'aux ODG, d'accéder à certaines données du Casier viticole informatisé grâce à la mise en place d'une plate-forme informatique dédiée.

Les réunions tripartites annuelles INAO/Organisme de contrôle/ODG sont également l'occasion de faire le point sur les contrôles.



PROTECTION DES TERROIRS

RÉAFFIRMER LE RÔLE DE L'INAO EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ZONES D'APPELLATION

Le dispositif juridique prévoit que l'INAO soit obligatoirement consulté pour tous projets d'aménagements ou d'urbanisation qui concerneraient des zones d'appellation.

L'implication en amont de l'INAO aux réunions préparatoires de ces projets permet bien souvent d'anticiper les éventuels conflits qui pourraient survenir. L'objectif de l'INAO est de faire respecter au mieux la protection et les intérêts des terroirs d'appellation.

UNE CONSULTATION ACCENTUÉE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Sur plus de 1300 avis rendus en 2010, près de 700 concernent des documents d'urbanisme qui fondent les demandes majeures reçues par l'INAO. A ce chiffre, il faut ajouter une centaine de courriers répondant à des demandes d'information en vue de l'élaboration de ce type de documents.

LE TRACÉ DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE DANS LE SUD-OUEST

Dans le cadre du tracé des futures lignes à grande vitesse dans le Sud-Ouest, l'Institut a été invité par Réseau Ferré de France (RFF) à participer aux groupes de travail destinés à assurer la concertation des différents acteurs sur le terrain et à ainsi déterminer dans un premier temps les fuseaux potentiels puis dans un deuxième temps les tracés à l'intérieur du fuseau retenu.

Ce projet concerne en effet les zones de production de 7 AOC, principalement viticoles : (Graves, Pessac-Léognan, Buzet, Brulhois, Fronton), mais aussi alimentaires : Ossau Iraty, et piment d'Espelette. Les collaborateurs de l'Unité territoriale Sud-Ouest (Bordeaux, Bergerac, Gaillac et Pau) se sont ainsi mobilisés pour suivre l'évolution de ce dossier, en coordination avec le service Délimitation de l'INAO. Ils ont participé à de nombreuses réunions avec RFF en 2010. Le directeur de l'INAO a par ailleurs adressé plusieurs courriers à RFF afin que les vignes plantées en AOC soient identifiées comme enjeu très fort dans la grille d'analyse de RFF, et non simplement en enjeu fort.



DÉLIMITATION DES ZONES DE PRODUCTION

EN 2010, 163 DOSSIERS
EN RAPPORT AVEC LA
DÉLIMITATION DES ZONES
DE PRODUCTION ONT ÉTÉ
EXAMINÉS PAR LES COMITÉS
NATIONAUX DE L'INAO



UNE ACTIVITÉ SOUTENUE DANS LE SECTEUR VITICOLE

La consolidation des cahiers des charges dans le secteur viticole, a engendré une accélération des travaux de délimitation. Ainsi, 15 AOC¹ ont fait l'objet de modification de leur délimitation en 2010, concernant 85 communes.

En parallèle, l'accession des AOVDQS en AOC a nécessité d'engager des travaux de délimitation sur la plupart de ces appellations afin de les mettre en conformité avec les exigences des AOC. 6 AOVDQS² ont fait l'objet d'une redéfinition de leur aire géographique et/ou de leur délimitation parcellaire en 2010.

Dans le même temps, l'Institut a également travaillé sur la révision d'aires géographiques de 6 AOC agroalimentaires³ et sur les aires géographiques de 6 autres produits en cours d'obtention d'une AOC⁴.

Au total dans le domaine de l'agroalimentaire, se sont plus de 900 communes qui ont été concernées par ces travaux de délimitation.

VECTORISATION ET MUTUALISATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

L'INAO est le gestionnaire de référence des données cartographiques concernant les zones géographiques des produits sous signe officiel de qualité et d'origine.

Après la mise en place en 2008-2009 d'un système d'information géographique (SIG), la vectorisation des tracés de délimitation des différentes aires de production des produits à l'échelle communale et parcellaire s'est poursuivie.

En 2010, la vectorisation des aires parcellaires délimitées des AOC viticoles françaises a progressé et s'est enrichi de 64 AOC sur 362 communes. A terme, ce seront près de 5556 communes concernées par une AOC viticole qui feront l'objet de délimitations parcellaires vectorisées.

Ce travail de vectorisation permet de sécuriser le travail de délimitation et de disposer d'un format permettant de répondre aux demandes d'utilisateurs de plus en plus nombreux.

Enfin, l'INAO s'associe aux plateformes territoriales de partage de données sous SIG qui sont en cours de constitution pour permettre le partage de l'information géographique entre les différentes administrations et ainsi satisfaire aux exigences européennes conformément à la directive Inspire. Ces partenariats situent l'INAO au plus près des services de l'Etat et des collectivités territoriales et font de lui un acteur incontournable de la protection des aires délimitées.

L'INAO met également en ligne sur son site Internet les aires géographiques des AOC et IGP.

1. Touraine, Morgon, Givry, Saint-Romain, Chassagne-Montrachet, Rasteau, Beaujolais, Beaujolais-Village, Montravel, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Bergerac, Côtes du Vivarais, Cadillas, Alsace.

2. Coteaux du Quercy, Haut-Poitou, Moselle, Côtes d'Auvergne, Fiefs Vendéens, Saint-Mont

3. Beaufort, Bleu d'Auvergne, Picodon, Cantal, Noix de Grenoble, Huile d'olive, olives cassées et olives noires de la vallée des Baux de Provence

4. Charcuterie Corse, Châtaigne des Cévennes, Crème et Beurre de Bresse, Porc noir du Bigord, Bois du Jura et Bois de Chartreuse

PROTECTION DES NOMS

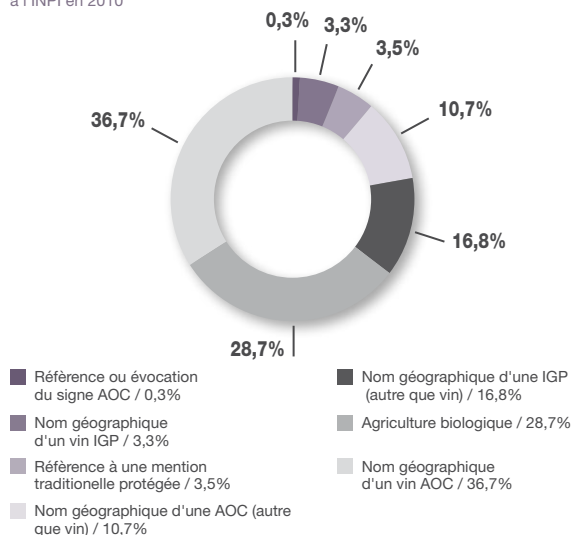
LES ACTIONS EN FRANCE

La veille est un élément important du travail de l'INAO en matière de protection des signes officiels. En France, cette veille concerne les dépôts de marque afin de détecter les risques d'usurpation, de détournement ou d'affaiblissement de la notoriété d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique et/ou comprenant une mention traditionnelle protégée. Une veille est également opérée sur les marques faisant référence à l'agriculture biologique et au label rouge.

Dans le cadre de l'examen qu'il conduit quant aux dépôts de marques, l'INAO peut être amené à formuler directement des observations aux déposants et/ou à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Un accord de coopération avec l'INPI permet des échanges réguliers.

En 2010, l'Institut a adressé des observations concernant 766 dépôts de marques dont plus d'1/3 concernaient des marques qui comprenaient le nom géographique d'une appellation d'origine protégée (viticole) et d'une AOC (eaux-de-vie et boissons spiritueuses) ou comprenant un nom géographique pour désigner des vins (contraire à la réglementation communautaire). Près de 30% des observations concernaient des dépôts de marques faisant référence à l'agriculture biologique.

Types d'observations formulées à l'INPI en 2010



L'action de l'Institut porte également sur la préservation de la spécificité des noms d'appellation d'origine ou d'indication géographique afin d'écartier tout risque de détournement de notoriété. Ainsi, le Tribunal de grande instance de Bordeaux a rendu en 2010 un jugement entraînant l'annulation d'une marque « Piment d'Espelette » pour des produits non alimentaires, faisant suite à la procédure engagée fin 2009 par le Syndicat de l'AOC Piment d'Espelette et l'INAO pour faire interdire cette marque.



VIGILANCE À L'INTERNATIONAL

Le secteur viticole concentre plus de 80% des atteintes recensées à l'étranger. L'année 2010 a été marquée par une augmentation des dossiers, avec 133 dossiers ouverts. Près d'un quart de ces dossiers concernaient la Chine. Cet accroissement du nombre de dossiers engagés concerne principalement des cas d'usurpations des noms d'appellations viticoles.

En parallèle en novembre 2010, l'Office des marques chinois a refusé l'enregistrement sur son territoire de 2 marques « FRACOGNAC » au motif qu'elles incluaient la dénomination « Cognac ». Cette décision démontre la prise en compte par les autorités chinoises de la spécificité des appellations d'origine et des indications géographiques françaises.

En Argentine, la cour d'appel a confirmé en août 2010 l'interdiction pour des opérateurs locaux d'utiliser la marque « Martinique » pour des rhums compte tenu de l'existence d'une appellation d'origine du même nom. Pendant 8 ans l'INAO a ainsi œuvré aux côtés des professionnels pour faire protéger le nom de l'appellation. La dénomination « Ron Martinique » existant depuis plus de 50 ans en Argentine, l'Institut a dû prouver l'antériorité de l'utilisation de cette dénomination géographique par les producteurs de Rhum de la Martinique.



COOPÉRATION INTERNATIONALE

AIDER À ÉLARGIR LA FAMILLE DES SIGNES OFFICIELS

Très souvent sollicité pour venir en appui aux pays tiers dans le cadre de la mise en place d'un système de protection de leurs indications géographiques, l'Institut a accueilli en 2010 16 délégations étrangères (Chine, Canada, Macédoine, Maroc, Paraguay...) et a effectué 8 missions à l'étranger (Bosnie, Russie, Turquie...).



PRÈS DE 10 ANS DE COOPÉRATION AVEC LA THAÏLANDE

L'INAO travaille aux côtés de la Thaïlande depuis près de 10 ans. Une première étape a été franchie en 2003 avec la mise en place d'une réglementation permettant l'instauration d'un système d'indication géographique. Depuis, 26 indications géographiques thaïlandaises ont été enregistrées par le Département de propriété intellectuelle thaïlandais, ainsi que 6 indications géographiques étrangères dont « Champagne » et « Cognac » pour la France.

Après ces débuts prometteurs, le Département de propriété intellectuelle thaïlandais a souhaité poursuivre les activités de coopération avec l'INAO, afin que ce dernier l'appuie dans la mise en place de son système de contrôles.

Cette collaboration s'est déclinée dans un premier temps par l'accueil d'une délégation thaïlandaise au siège de l'INAO, suivi de visites sur le terrain auprès de professionnels de l'AOC Tau-reau de Camargue et de l'IGP Riz de Camargue organisées par le site INAO de Montpellier.

Les échanges se poursuivent en 2011 avec la Thaïlande, désignée par les pays de l'ASEAN comme chef de file dans la région sur les sujets liés aux indications géographiques.

DES PROJETS DE COOPÉRATION AVEC L'AFRIQUE DE L'OUEST

L'Institut est également engagé depuis plusieurs années dans un programme de coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) sur la mise en place d'indications géographiques en Afrique de l'Ouest.

Ce programme bénéficiant à présent d'un financement de l'Agence française de développement, la venue d'experts notamment dans le domaine de la délimitation, est programmée. Compte tenu de son expertise en matière de délimitation, le CIRAD gestionnaire du dossier, a fait appel aux services de l'INAO, pour apporter prochainement son aide à 2 produits du Cameroun : le miel d'Okou et le poivre de Penja, dans la perspective de leur enregistrement en indications géographiques.

PROMOTION NATIONALE ET RÉGIONALE

LA RESTAURATION REJOINT LE MOIS DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Pour la troisième année consécutive, le Mois de l'origine et de la qualité, s'est déroulé tout au long du mois d'octobre dans les magasins de la grande distribution, les boucheries et les fromageries. Aux côtés de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), d'Interbev et des Fromagers de France, plusieurs restaurants Hippopotamus et Brasseries Flo ont rejoint l'opération en 2010 et ont développé tout au long du mois d'octobre une communication spécifique aux signes officiels. Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur des produits figurant sur les cartes des restaurants à l'instar de l'AOC/AOP Maine-Anjou.

Toujours soucieux de faire connaître à un large public les signes officiels et les produits, les collaborateurs de l'INAO sont très actifs lors d'opérations de communication. Salon international de l'agriculture, Journées du patrimoine ou Semaine du goût sont l'occasion d'animer des ateliers de dégustation et ainsi promouvoir les produits.


LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2010, l'INAO a mis en place une offre de formation à destination des professionnels, de la grande distribution, de l'hôtellerie, de la restauration, des collectivités et des organismes consulaires qui s'inscrivent dans la politique de qualité.

Deux collectivités territoriales ont ainsi fait appel à l'INAO afin de former leurs équipes œuvrant au développement des signes officiels. Un étroit partenariat avec le Concours général agricole a également été initié pour former les membres des jurys de dégustation des produits.


Dans le cadre du Programme national pour l'alimentation, l'INAO est également partie prenante dans le développement des classes du goût dans les écoles primaires. Il s'agit de former les instituteurs aux notions de qualité et de terroir, appliquées aux produits de leur région.

LES ACTIONS EN RÉGION



ALSACE / Pour sa première participation en 2010 à la Foire aux Vins d'Alsace, l'INAO a organisé une journée entièrement dédiée aux signes officiels de la qualité et de l'origine d'Alsace et de Lorraine. Cette journée s'est réalisée en partenariat avec les DRAAF de ces deux régions.

BASSE-NORMANDIE / L'INAO a réitéré en 2010 sa participation au Festival des AOC de Cambremer, en participant notamment à la table ronde sur les procédures d'obtention d'une AOC/AOP.



BOURGOGNE / Durant toute une journée, l'INAO, aux côtés de la DRAAF, a présenté les signes officiels de la qualité et de l'origine lors de la Foire internationale et gastronomique de Dijon.

CHAMPAGNE-ARDENNE / L'Institut a contribué à la Foire de Châlons-en-Champagne en organisant une nouvelle journée dédiée aux produits sous signes officiels de la région. Le Chaource qui fêtait les 40 ans de son AOC a été tout particulièrement à l'honneur.

CORSE / Partenaire de « A Fiera di U Vinu » à Luri, l'INAO, avec l'appui des professionnels, a organisé des ateliers de dégustations pour les enfants. En parallèle, une conférence sur le thème « Terroir et Typicité » a également été animée par l'INAO. L'INAO était aussi présent à l'édition 2010 de « A Festa di Agricultura ».

LANGUEDOC-ROUSSILLON / Partenaire pour la 3ème année de la Qualité fait sa comédie, l'INAO a conjugué pédagogie et information pour faire découvrir aux visiteurs les signes officiels de la région de manière ludique.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES SIGNES

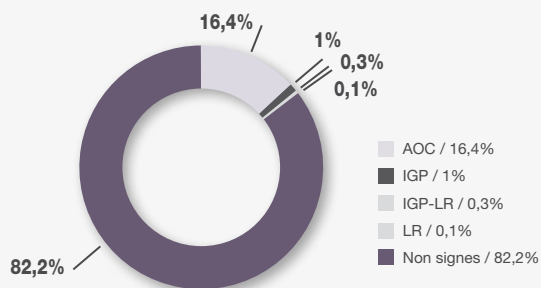
MIEUX MESURER L'IMPACT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE DES SIGNES OFFICIELS : UNE PRIORITÉ

Suite à l'annonce par le Ministre chargé de l'agriculture de la création d'un observatoire économique des signes officiels auprès de l'INAO et devant l'accroissement des demandes toujours plus précises concernant les produits sous signes officiels et le suivi de la politique de qualité, l'Institut a mis en place en 2010 une véritable rationalisation du suivi économique et statistique de ces signes.

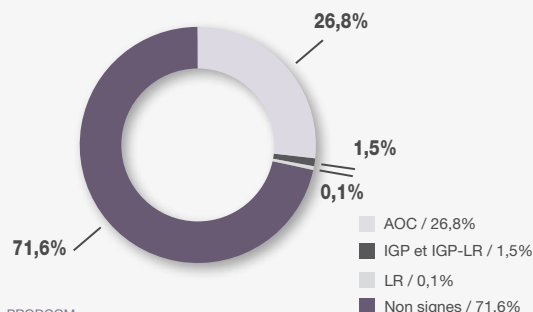
Un travail méthodologique a été entrepris avec le regroupement des données concernant les AOC, IGP et Label rouge autres que viticoles dans une base unique. Ces données ont pu être collectées grâce aux enquêtes annuelles mises en place par l'Institut et les fédérations professionnelles, depuis 2009.

En parallèle, suite à la signature d'une convention entre l'INAO et l'INRA en février 2010, un observatoire territorial des signes officiels (OT-SIQO) a pu être développé en partenariat avec l'Observatoire du Développement Rural (ODR) de l'INRA. Les informations collectées par l'INAO et les fédérations professionnelles pourront ainsi être stockées et mises en corrélation avec des informations que détient d'ores et déjà l'INRA. Des fiches filière (produits laitiers, viandes, produits oléicoles, volailles...) et des fiches territoire (région, département...) utilisant les possibilités de calcul et de cartographie de l'ODR pourront être réalisées et constitueront un mode de valorisation automatisée des données collectées.

Tonnages de fromages affinés produits en France en 2009

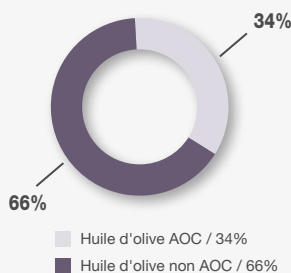


Production vendue en valeur de fromages affinés en 2009

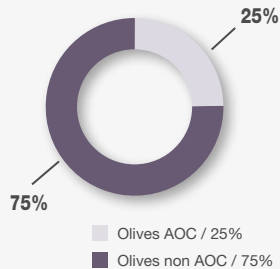


Sources : INAO / CNAOL / ODG,SSP Enquête PRODCOM

Tonnage d'huiles d'olives produites en France en 2009

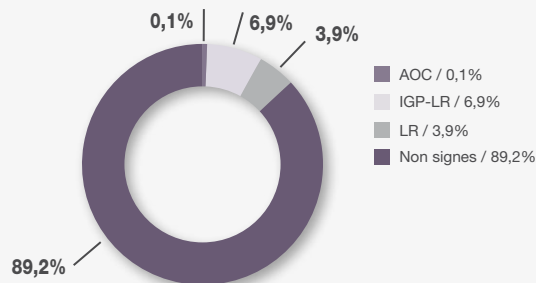


Tonnage d'olives de table produites en France en 2009



Sources : INAO / ODG, FRANCEAGRIMER

Tonnages de volailles produites en France en 2009



Sources : INAO / SYNALAF / ODG,SSP Enquête PRODCOM

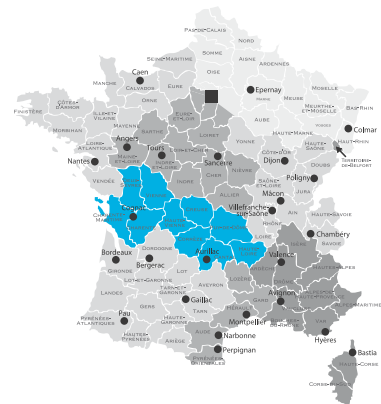


DANS LES UNITÉS TERRITORIALES

CENTRE-OUEST

PUBLICATION AGRESTE « LES SIGNES OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE » EN PARTENARIAT AVEC LA DRAAF POITOU-CHARENTES

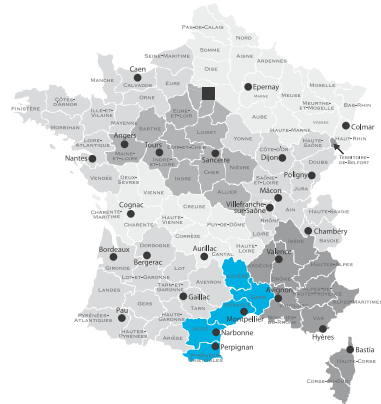
Ce document décrit la diversité des filières agroalimentaires de Poitou-Charentes impliquées dans des signes officiels : spiritueux, vins, fromages, fruits, légumes, viandes, ostréiculture, etc. La collaboration du site INAO de Cognac avec le Service régional de l'information statistique et économique de la région a permis de disposer de données récentes permettant de mesurer l'impact économique des productions sous signe officiel.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS POUR SIMPLIFIER L'ORGANISATION ET L'OFFRE DES VINS DE PAYS DEVENUS IGP

Avec en 2009 59 vins de pays représentant 75% des volumes français de cette catégorie et 20% de la production totale française de vins, le Languedoc-Roussillon représente un poids important dans le domaine viticole. Le manque de lisibilité de l'offre et la diversité des vins ont conduit les professionnels à repenser entièrement leur organisation dans un contexte d'évolution réglementaire. Ils ont ainsi proposé 24 cahiers des charges IGP traduisant l'évolution ou la suppression de 34 vins de pays de zone et d'un vin de pays de département. Parallèlement, les syndicats de vin de Pays se sont regroupés pour constituer 10 organismes de défense et de gestion, à même d'assumer les missions d'animation et de défense des IGP dont ils ont la charge. Les collaborateurs de l'INAO se sont mobilisés pour accompagner la réflexion de réorganisation, en apportant au plus près du terrain tous les éléments nécessaires pour éclairer les choix et les prises de décision des professionnels.

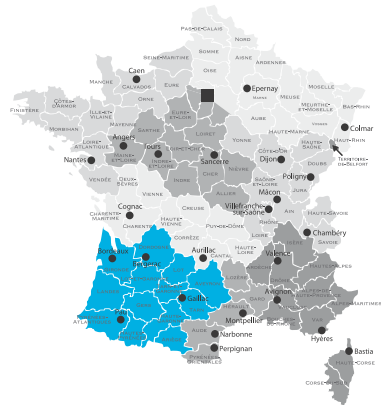


SUD-OUEST

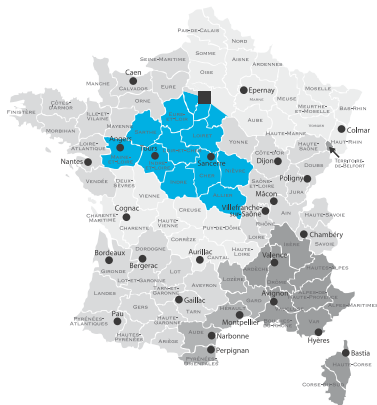
DÉFINITION D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS D'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Face à la sollicitation croissante de l'INAO et des professionnels pour implanter des centrales photovoltaïques sur des parcelles en AOC dans le département de la Gironde, l'INAO et la Fédération des Grands Vins de Bordeaux ont élaboré une grille d'analyse des projets d'installation, dont les modalités d'implantation, de gestion et les impacts qui en découlent sont très variables.

Ces projets ont en effet des conséquences sur la consommation de l'espace agricole et les paysages viticoles. En 2010, grâce à cette grille d'analyse, l'INAO a traité cinq demandes d'envergures variables, de l'ordre de quelques hectares à près de 80 sur des secteurs délimités en AOC en Gironde.

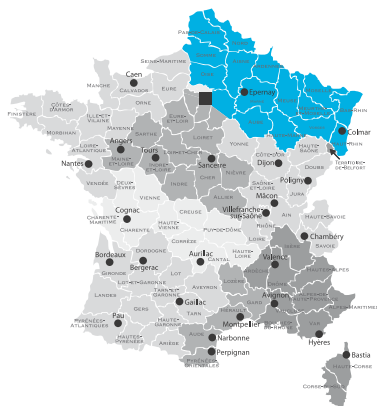


DANS LES UNITÉS TERRITORIALES



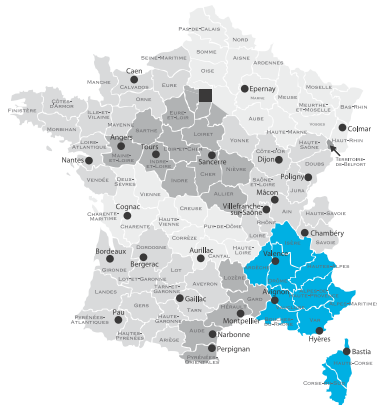
VAL DE LOIRE APPUI AU RENFORCEMENT DES AOC CAPRINES ET À L'ANCRAGE DE LA PRODUCTION AU TERRITOIRE

Afin d'appuyer les professionnels dans le travail de consolidation des cahiers des charges, le président du comité national des AOC laitières a rencontré les ODG des cinq AOC caprines de la Région Centre : Selles-sur-Cher, Pouligny-Saint-Pierre, Sainte-Maure-de-Touraine, Valençay et Chavignol. Attentif aux inquiétudes exprimées et rappelant les fondements des appellations ainsi que le cadre réglementaire européen, l'INAO a insisté sur la nécessité de mener une réflexion globale sur les règles de production pour renforcer le lien au terroir. Cet ancrage est essentiel à la pérennité des appellations. C'est ainsi que les professionnels ont fait le choix de mieux définir les règles d'alimentation des troupeaux caprins, privilégiant une part plus importante de la ration en provenance de la zone ou un taux d'autonomie alimentaire important.



NORD-EST ORGANISATION DU 1^{ER} FESTIVAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ À COLMAR

A l'occasion de la 63^{ème} édition de la Foire aux vins de Colmar, l'INAO a organisé une journée dédiée aux produits sous signe officiel de qualité et d'origine d'Alsace et de Lorraine, en partenariat avec le Parc des expositions de Colmar et avec le soutien des DRAAF des deux régions. Dans un espace réunissant l'ensemble des institutionnels et professionnels impliqués dans les signes officiels, les visiteurs ont pu découvrir de manière ludique la diversité et la richesse gastronomique des produits. Démonstrations culinaires, ateliers sur le goût et l'éveil sensoriel, informations sur les actions menées en région et jeux concours étaient au programme de cette journée.



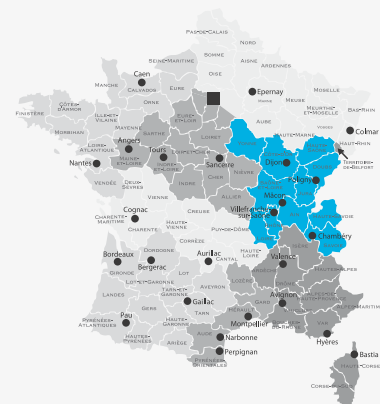
SUD-EST PÉDAGOGIE DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

Conscient des sollicitations exprimées tant par les opérateurs sur la réforme des contrôles de 2008, que par le grand public perdu devant la multitude des identifiants, l'INAO a mené des actions d'information adaptées aux différents publics. Pour informer les professionnels, interventions aux assemblées générales, congrès avec table-ronde ou sessions « de formation » itinérantes au cœur du vignoble ont été au programme de l'INAO en 2010. Le partenariat noué avec la Fédération départementale des caves coopératives du Var et avec l'ODG de l'AOC Côtes de Provence a ainsi permis de sensibiliser plus de 300 opérateurs coopératives. Les salons grand public ont quant à eux été l'occasion de présenter les signes officiels et de proposer des ateliers de découverte sensorielle des produits, en partenariat avec les ODG (Salon de l'agriculture de Corse, Foire aux vins de Luri).

CENTRE-EST MODERNISATION DES PLANS DE DÉLIMITATION PARCELLAIRE DES AOC VITICOLES

En 2008, l'INAO a signé une convention avec le Conseil général de Côte-d'Or permettant au site de Dijon de disposer du cadastre vectorisé des 91 communes viticoles du département. A partir de ce support, l'INAO a ainsi pu entreprendre la vectorisation des délimitations parcellaires de ce département. En parallèle, une procédure de report à l'identique a été mise en place.

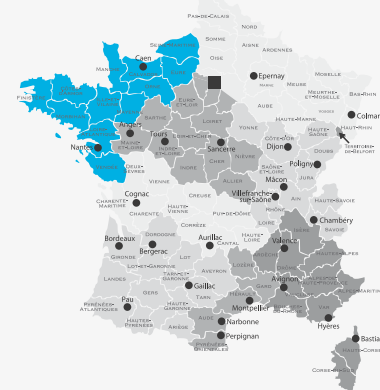
En complément du dépôt en mairie des plans sous forme de CD, les tracés sont désormais visualisables dans les mairies concernées sur l'extranet GEOCOTEDOR. Les communes peuvent ainsi avoir accès à leur délimitation sous forme numérique et les prendre en compte, le cas échéant, dans leurs divers projets d'aménagement. Cette dynamique se poursuit dans les départements du Jura, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire, du Rhône et de la Savoie, représentant plus de 500 communes en cours de vectorisation.



OUEST TRAVAIL EN LIEN ÉTROIT AVEC LES ORGANISMES DE CONTRÔLE

Toute homologation ou toute modification d'un cahier des charges conduit à l'instruction d'un nouveau plan de contrôle ou d'inspection. La révision des cahiers des charges menée en 2010 a généré un important travail avec les organismes d'inspection et certificateurs. Mais le plus important en matière de contrôle a été le tour d'horizon fait signe par signe lors des 47 réunions bi ou tripartites presque exclusivement consacrées aux AOC et IGP. Les événements conjoncturels tels que la sécheresse ou la situation difficile de la viticulture nantaise sont également venus impacter l'activité de supervision et de suivi.

Par ailleurs, l'activité a été intense dans le secteur des labels rouges avec 76 cahiers des charges volailles mis en conformité avec la notice technique, l'homologation ou la modification de cahiers des charges concernant les produits de la mer et l'instruction de demandes variées concernant plusieurs filières.



CHIFFRES CLÉS 2010

1 nouvel organisme de contrôle agréé

3 sessions de formation dispensées

4 nouvelles AOP et **10** nouvelles IGP agroalimentaires enregistrées par la Commission européenne

8 missions de coopération réalisées à l'étranger

16 délégations étrangères accueillies

Un budget de **21** millions d'euros

49 évaluations techniques d'organismes de contrôle réalisées

50 ans du Label rouge

75 ans de l'INAO

163 dossiers de délimitation traités

203 laboratoires habilités

Plus de **230** cahiers des charges label rouge homologués

286 collaborateurs

1300 avis rendus sur des documents d'urbanismes

Edité par

Directeur de la publication : Jean-Louis Buër / Conception et coordination : Service Communication
Création et réalisation : Pierre-Alexandre Beck / Impression : Caractère

Crédits photographiques

Page 3 : M.Prugue : crédit INAO / J.L.Buër : crédit Ministère de l'agriculture / Yves Bénard : crédit INAO / C.Monnier : crédit INAO / J.GRAVEGÉAL : crédit INAO / J.Laurens : crédit INAO / J.C.Arnaud : crédit INAO / Page 4 : Farine de châtaigne corse : crédit Syndicat de défense et de promotion de la qualité de la farine de châtaigne corse / Page 5 : Poules ministère : crédit Xavier Remongin/Min.Aagri.fr / Page 6 : Paysage : crédit P.XICLUNA/Min.agri.fr / Page 8 : Farine de blé noir : crédit ODG Blé Noir Tradition Bretagne / Agneau du Périgord : crédit AREOVLA - AAPRA / Chataigne Ardèche sèches : crédit CICA-RISSOAN / Saucisse de Morteau : Association de défense et de promotion des charcuteries et salaisons IGP de Franche-Comté - Vallée Arts graphisme / Sel de Guérande : crédit Philippe Rivière / Farine de châtaigne corse : crédit Syndicat de défense et de promotion de la qualité de la farine de châtaigne corse / Page 9 : Jambon de l'Ardèche : crédit Teyssier salaisons / Page 10 : Canard : P.XICLUNA/Min.agri.fr / Page 11 : Cap corse : crédit INAO / Page 12 : Pied de vigne : crédit INAO / Page 13 : Vosnes Romanée : Extrait de livre Les Grands crus de Bourgogne vus du ciel / Page 14 : Grappe de raisins : crédit INAO / Page 15 : Abeille butine : crédit INAO / Page 16 : A festa di Agricultura : crédit INAO / Foire de Châlons-en-Champagne : crédit INAO / Page 18 : Vache : crédit Pascal Xicluna/Min.Aagri.fr / Olivier : crédit INAO / Paysage : X.REMONGIN/Min.agri.fr / Chablis : crédit Extrait de livre les Grands Crus de Bourgogne vus du Ciel / Page 21 : La qualité fait sa comédie : crédit INAO.

